



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION APPLICABLES A COMPTER DU 1ER NOVEMBRE 2023

ARTICLE 1 – Champ d'application

1.1 La société REPUBLIC 86, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 15 rue de la République – 86000 POITIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS sous le numéro 844 461 681 (ci-après la « **Société** »), met en place une solution de paiement dématérialisée dite « cashless » (ci-après dénommée « **Cashless** ») permettant à des clients particuliers (ci-après le ou les « **Client(s)** ») d'effectuer des achats dans les points de ventes et de services (notamment bars, boutiques, billetteries, restauration, salle de spectacle et autres services) du Republic Corner Foodcourt situé Zone République – 19 rue de la République et de l'Espace Republic Corner situé 6 rue des Bonnetiers (ci-après le « **Republic Corner** »), à travers une carte rechargeable (ci-après la « **carte Cashless** »).

1.2 Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « **Conditions Générales d'Utilisation** ») régissent les relations entre la Société et tout Client disposant d'une carte de paiement rechargeable dite Cashless utilisable au sein du Republic Corner.

1.3 Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

- Courriel : poitiers@republic-corner.fr
- Tél : 05 49 41 50 20
- Adresse : 15 rue de la République – 86000 POITIERS

1.4 La Société est en droit d'apporter toutes modifications aux présentes Conditions Générales d'Utilisation qui lui paraîtront utiles. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation annulent et remplacent toutes versions antérieures en s'y substituant.

ARTICLE 2 – Modalités et conditions d'utilisation de la carte Cashless

2.1 Utilisation

Le système Cashless permet au Client de payer directement, avec une carte préchargée, toute transaction à chacun des stands, bars et points de vente au sein du Republic Corner selon les tarifs en vigueur affichés à chacun de ces points de vente.

La carte Cashless est utilisable dans tous les points de vente du Republic Corner.

Un paiement en point de vente peut être effectué par une seule carte Cashless et jusqu'à deux cartes Cashless du même titulaire ou de deux titulaires différents.

La carte Cashless est réservée à un usage personnel.

Toute revente d'une carte Cashless est formellement interdite.

La carte Cashless a une durée de validité illimitée, à condition d'effectuer au moins une opération tous les douze (12) mois.

2.2 Conditions d'obtention

La carte Cashless s'obtient par principe à l'accueil du Republic Corner et, exceptionnellement, auprès de certains points de vente situés dans le Republic Corner.

La carte est attribuée gratuitement.

Pour pouvoir être titulaire d'une carte Cashless, le Client doit obligatoirement être âgé d'au moins seize (16) ans révolus, avoir la capacité juridique à contracter et être responsable financièrement de la carte Cashless et des services associés.

Toute utilisation de la carte Cashless par une personne de moins de 16 ans est formellement interdite, à défaut cela relève de la responsabilité du Client titulaire.

Le REPUBLIC CORNER peut récupérer les cartes usagées, et, si aucun compte individuel n'est associé, la carte est réinitialisée.

2.3 Chargement initial et rechargements

Le Client, titulaire de la carte détermine librement le montant de son premier approvisionnement compris entre 5 € et 250 €.

Le montant maximal pouvant être chargé sur chaque carte est de 250 €.

La carte peut être chargée et rechargée :

-à l'accueil (et exceptionnellement auprès de certains points de vente) espèce, carte bancaire ou tickets restaurants ; et

-sur l'application « Republic Corner » ou le site internet <https://republic-corner.fr/> en se connectant à son compte personnel, par carte bancaire.

-ou en scannant le QR CODE présent sur la carte Cashless.

Toute somme chargée ou rechargée sur la carte Cashless grâce à des tickets restaurant n'est pas remboursable et n'est pas utilisable pour le paiement des achats du mur à bières.

En cas d'erreur de la Société dans le montant du chargement (*par exemple en cas de chargement de 10 euros au lieu des 15 euros versés par le Client*) ; le remboursement de la différence pourra être effectué par weezevent, sur présentation de justificatifs bancaires.

2.4 Débit immédiat

Dès utilisation de la carte Cashless au sein du Republic Corner, le montant payé sera déduit du solde disponible sur la carte Cashless. Le solde de la carte Cashless ne pourra en aucun cas être négatif (sauf en cas de problème réseau).

2.5 Téléchargement d'un reçu (uniquement à partir du site internet)

Le Client peut accéder au récapitulatif de ses transactions depuis son compte personnel en ligne. Il pourra alors télécharger un reçu de ses achats, excepté lors des paiements par tickets restaurant.

2.6 Remboursement

2.6.1 Remboursement du solde

Le remboursement du solde peut se faire à tout moment et sans frais.

Pour demander le remboursement de son solde restant sur la carte Cashless, le Client doit se rendre sur le site Internet <https://republic-corner.fr/> ou l'application Republic Corner et créer un compte.

Les demandes de remboursement sont traitées tous les mardi, et sont visibles sur le compte bancaire du Client entre 1 à 2 jours ouvrés à compter de ce traitement. Chaque demande de remboursement est conditionnée aux éléments ci-dessous.

2.6.2 Conditions de remboursement

-Le Client ne peut obtenir le remboursement du solde restant sur la carte Cashless que si ce solde est supérieur à 0,50 €.

-Le solde de la carte Cashless est disponible pendant une durée de douze (12) mois à compter de la dernière opération. Si, pendant cette durée de douze (12) mois, aucune opération (achat, rechargement, remboursement) n'est effectuée, les sommes restantes sur le(la)



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION APPLICABLES A COMPTER DU 1ER NOVEMBRE 2023

compte/carte Cashless seront débitées au Client et ne seront plus utilisables par ce dernier. Aucune demande de remboursement ne sera donc possible passé ce délai.

2.7 Procédure d'opposition

En cas de perte, vol, détournement ou de tout autre usage non autorisé de la carte Cashless ou des données liées à son utilisation ou en cas de dysfonctionnement, le Client peut procéder au blocage de la carte Cashless à partir de son compte créé en ligne.

Une nouvelle demande de carte pourra être effectuée.

ARTICLE 3 – Création d'un compte personnel

3.1 La création d'un compte en ligne peut se faire sur le site <https://republic-corner.fr/> (ci-avant et ci-après le « **site internet** ») ou sur l'application « Republic Corner », grâce à la série de six (6) lettres figurant sur la carte.

3.2 La création d'un compte en ligne n'est pas obligatoire mais cela est nécessaire pour réaliser certaines opérations et notamment pour pouvoir obtenir le remboursement du solde restant sur la carte.

3.3 La création d'un compte en ligne permet notamment au Client :

- de recharger sa carte Cashless à distance ;
- de consulter le solde de la carte Cashless et l'historique des transactions à distance (sur place, il est également possible de consulter le solde de la carte à l'accueil) ;
- d'enregistrer une carte bancaire pour un rechargement plus rapide (possible uniquement sur le compte en ligne et non à l'accueil) ;
- d'obtenir le remboursement du solde restant sur la carte
- de télécharger un reçu (en l'absence de compte personnel en ligne, client ne pourra télécharger un reçu). La création d'un compte en ligne reste optionnelle et peut se faire à tout moment, quand le Client le souhaite.

- de bloquer sa carte cashless en cas de perte

3.4 Le Client est seul responsable de l'utilisation de son compte personnel et de son espace personnel quand bien même il aurait confié, autorisé ou permis, même par sa négligence, l'utilisation de son compte par un tiers.

ARTICLE 4 – Responsabilité

4.1 La carte Cashless est à l'usage exclusif de son titulaire. L'utilisation et l'usage de la carte Cashless demeure de la seule responsabilité du Client.

4.2 Le Client est pleinement responsable de toutes opérations et de toute utilisation frauduleuse de sa carte Cashless.

4.3 En tout état de cause, la Société ne pourra être tenue responsable en cas d'usage anormal, d'une mauvaise utilisation, en cas de force majeure ou pour toute cause ne dépendant pas de la Société. La responsabilité de la Société ne pourra pas non plus être engagée en cas de fonds insuffisants, d'une mauvaise connexion au réseau Internet ou en cas d'intrusion extérieure sur le site internet ou sur le compte personnel du Client.

4.4 A défaut de respect de l'une ou plusieurs des dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation par le Client, La Société se réserve le droit de suspendre le fonctionnement de la carte Cashless, de suspendre ou supprimer le compte en ligne du Client ou de mettre fin définitivement à l'utilisation de la carte Cashless sans en restituer le solde.

Article 5 – Propriété Intellectuelle

Le Client est informé que les photographies et illustrations des prestations présentes sur le Site internet n'entrent pas dans le champ contractuel.

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information ou contenu sur le site internet, l'espace personnel client sont et restent la propriété exclusive de la Société.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens ou éléments pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

ARTICLE 6 – Non-validité partielle

Si l'une ou plusieurs des stipulations des Conditions Générales de Vente étaient tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement, à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente ou d'accord entre les Parties, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.

ARTICLE 7 – Renonciation

Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ARTICLE 8 – Litiges

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;

- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.

ARTICLE 9 – Langue du contrat - Droit applicable

Les présentes Conditions générales d'Utilisation et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 10 – Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont expressément agréées et acceptées dans leur intégralité et sans réserve par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.

Le Client pourra obtenir une copie des présentes Conditions Générales d'Utilisation sur le site internet et à l'accueil du Republic Corner.